

# SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1896-1897.

## Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1897.

(Voir les nos 122, X, session de 1895-1896, 4, X, 126 et 165, session de  
1896-1897, de la Chambre des Représentants.)

### LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

**A tous présents et à venir, Salut.**

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1897 est fixé :

1° Pour le service ordinaire, à la somme de quarante-sept millions trois cent soixante et onze mille trois cent soixante-quinze francs . . . . .	fr.	47,371,375 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million trente-cinq mille francs . . . . .	fr.	1,035,000 »

Ensemble à la somme de quarante-huit millions quatre  
cent six mille trois cent soixante-quinze francs . fr. 48,406,375 »  
conformément au tableau ci-annexé.

#### ART. 2.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la  
régie directe, les déchets, issues, peaux, suifs, etc., provenant des bêtes  
abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et  
le produit en sera déduit du montant des achats de bétail.

#### ART. 3.

Les indemnités à payer aux habitants pour le logement, avec ou sans

nourriture, des officiers, sous-officiers et soldats, sont fixées, pour l'exercice 1897, aux taux suivants :

Logement avec nourriture des	{	lieutenants généraux . . . . . fr.	10	»	par jour.
		généraux-majors . . . . .	7	»	—
		officiers supérieurs . . . . .	5	»	—
		— subalternes . . . . .	3	»	—
Logement sans nourriture des	{	sous-officiers et soldats . . . . .	1	25	—
		lieutenants généraux . . . . . fr.	5	»	par jour.
		généraux-majors . . . . .	3	»	—
		officiers supérieurs . . . . .	2	»	—
		— subalternes . . . . .	1	»	—
		sous-officiers et soldats . . . . .	»	21	—

Toutefois lorsque, dans les cantonnements-abris, les officiers seront logés dans les mêmes conditions que la troupe, ils payeront pour le logement la même indemnité que celle qui est déterminée pour les sous-officiers et soldats.

Les habitants qui devront pourvoir au logement des chevaux auront droit, à titre de rémunération, au fumier produit par ces chevaux.

ART. 4.

Les denrées fournies par les communes pour la nourriture des chevaux leur seront payées sur le pied des derniers prix trimestriels de la régie des fourrages de l'armée, augmentés de 10 %.

Ces prix seront portés trimestriellement à la connaissance du public par la voie du *Mémorial administratif*.

ART. 5.

La présente loi sera exécutoire le jour de sa publication au *Moniteur*.

Bruxelles, le 19 mai 1897.

Les Secrétaires,  
Comte DE ROUILLÉ,  
WAROCQUÉ.

Le Président de la  
Chambre des Représentants,  
A. BEERNAERT.

## Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1897.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>Première section. — Service ordinaire.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	} 519,800 .
2	— des fonctionnaires et employés civils . . . . .	229,000 »	
3	Indemnité aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre . . . . .	40,500 »	
4	Matériel . . . . .	60,000 »	
5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut cartographique militaire (y compris une somme de 5,500 francs en charge extraordinaire et temporaire). . . . .	169,300 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>ÉTATS-MAJORS.</b>			
6	Traitement de l'état-major général . . . . .	866,400 »	} 1,408,850 .
7	— — des provinces et des places . . . . .	232,950 »	
8	— du service de l'intendance. . . . .	509,500 »	
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.</b>			
9	Traitement des officiers de santé . . . . .	333,786 »	} 1,182,921 .
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.	649,135 »	
11	Service pharmaceutique . . . . .	200,000 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>SOLDE DES TROUPES.</b>			
12	Traitement et solde de l'infanterie. . . . .	15,555,798 »	} 27,674,141 .
13	— — de la cavalerie . . . . .	4,039,896 »	
14	— — de l'artillerie . . . . .	5,967,523 »	
15	— — du génie . . . . .	1,611,416 »	
16	— — du bataillon d'administration . . . . .	701,508 »	
	Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.		

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
<b>CHAPITRE V.</b>			
ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.			
17	Personnel de l'Ecole militaire . . . . .	133,056 50	} 218,151 50
18	— — de guerre . . . . .	19,025 »	
19	Dépenses d'administration de l'Ecole militaire . . . . .	55,920 »	
20	— — — de guerre . . . . .	10,150 »	
<b>CHAPITRE VI.</b>			
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
21	Traitement du personnel des établissements . . . . .	74,275 »	} 1,721,575 »
22	Matériel de l'artillerie . . . . .	1,647,100 »	
<b>CHAPITRE VII.</b>			
MATÉRIEL DU GÉNIE.			
23	Matériel du génie . . . . .	1,527,225 »	} 1,527,225 »
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
PAIN, VIANDE, FOURNAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
24	Pain et viande . . . . .	6,452,269 »	} 12,464,018 »
25	Fourrages en nature . . . . .	3,929,349 »	
26	Casernement des hommes . . . . .	769,450 »	
27	Renouvellement de la buffleteric et du harnachement . . . . .	105,000 »	
28	Transports généraux . . . . .	100,000 »	
29	Chauffage et éclairage des corps de garde . . . . .	150,000 »	
30	Remonte . . . . .	997,950 »	
<p>Le crédit de l'article 30 est réparti en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes montées.</p> <p>Les corps qui n'ont pas dépensé leur quote-part dans le fonds de remonte en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.</p>			
<b>CHAPITRE IX.</b>			
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
31	Traitements divers et honoraires . . . . .	120,000 »	} 355,000 »
32	Frais de route, de séjour et de représentation . . . . .	235,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE X.</b>			
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>			
35	Pensions et secours . . . . .	276,800 »	276,800 »
<b>CHAPITRE XI.</b>			
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>			
34	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	25,115 50	25,115 50
<b>TOTAL. . . . fr.</b>		»	47,371,375 »
<b>Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.</b>			
<b>CHAPITRE XII.</b>			
35	Amélioration du casernement . . . . .	250,000 »	1,035,000 »
36	Construction de logements pour mariés, à Ostende. . . . .	50,000 »	
37	— d'un bâtiment pour les services du génie, à Ostende . . . . .	50,000 »	
38	— d'un nouvel arsenal à Auvers . . . . .	330,000 »	
39	Achat de cartouchières, de bretelles de fusils et de gaines d'outils de campement des troupes d'infanterie . . . . .	255,000 »	
40	Voitures médicales régimentaires . . . . .	80,000 »	48,406,375 »
41	Achat de bicyclettes . . . . .	40,000 »	
<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE. . . . fr.</b>			